

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 3 du mois d'octobre, de 17 h 00 à 18 h 10, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Jérôme BLASQUEZ, 1^{ER} Vice-Président.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	26	
ADMINISTRATEURS PRÉSENTS	15	
Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES		
ADMINISTRATEURS EXCUSÉS	9	
Elisabeth CLAIN, Jean-Paul FERRÉ, Christian LOUBET, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL		
ADMINISTRATEURS ABSENTS	2	
Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU,		
POUVOIRS	5	
Elisabeth CLAIN Jean-Paul FERRÉ Marc SANCHEZ Jean-Michel SOLER Pierre VIEL	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Jérôme BLASQUEZ Jacques ESCANDE Raymond BERDOU Louis MARETTE Alain ROCHET

TECHNICIENS PRÉSENTS :

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Amélie BERT (Directrice Technique), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 17 h 00.

Jérôme BLASQUEZ, 1^{er} Vice-Président, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Monsieur le 1^{er} Vice-président propose Louis MARETTE en tant que secrétaire de séance.

Après ce propos introductif, Monsieur le 1^{er} Vice-président propose d'examiner l'ordre du jour de la séance :

POINTS SOUMIS À APPROBATION

- *Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 05.09.2023*
- *Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 19.10.2023*

POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

- *Acquisition de parcelles commune d'Auzat - Hameau de Marc pour l'UTEP (Denjean)*
- *Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et proposition de prestation de service par le SMDEA pour le remplissage des bâches*

POINTS SOUMIS À INFORMATION

- *Commune de Saurat et schéma de distribution publique d'eau potable (avancement)*
- *Non-valeurs : précisions sur les montants et le dispositif*
- *Point d'information sur le tarif de l'électricité (groupement de commande)*
- *Avancement des discussions avec la Communauté de communes Couserans-Pyrénées*

QUESTIONS DIVERSES

▲ POINTS SOUMIS À APPROBATION

1. Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 05.09.2023

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande s'il y a des remarques ;

Monsieur le 1^{er} Vice-président propose le procès-verbal du Conseil d'Administration au vote.

▲ PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Validation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 19.10.2023

Patrick RESCANIÈRES présente l'ordre du jour de l'assemblée générale aux membres du conseil d'administration.

- Approbation du PV de l'assemblée générale du 28.03.2023
- Décision modificative N°1 – budgets 2023
- Modification du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et proposition de prestation de service par le SMDEA pour le remplissage des bâches
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022
- Point de situation à la suite de la cyberattaque
- Questions diverses

Patrick RESCANIÈRES précise que pour la décision modificative, il sera proposé d'effectuer, pour le chapitre 011, des virements internes afin de ne pas augmenter les dépenses sur ce chapitre ; et pour les charges de personnels (chapitre 012), il y a une augmentation est en revanche à prévoir.

Quant au Plan pluriannuel, uniquement des virements entre programmes seront proposés à réalisation.

Patrick RESCANIÈRES informe que les indicateurs relevés dans le rapport sur le prix et la qualité du service, pour l'assainissement, font apparaître un mauvais résultat du fait des extractions de boues qui n'ont pas été prélevées en quantités suffisantes, ainsi qu'une défaillance sur la gestion de l'autosurveillance.

Patrick RESCANIÈRES évoque le point qui sera fait sur la cyberattaque, pour lequel il sera donné une explication de la communication engagée par le SMDEA. Patrick RESCANIÈRES souligne également le manquement du prestataire « La Poste » qui a envoyé les courriers d'information aux usagers hors délai.

Monsieur le 1^{er} Vice-président soumet à approbation l'ordre du jour proposé.

▲ ORDRE DU JOUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

RAPPORT 1. Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Auzat pour l'UTEP – Hameau de Marc

Justine MOREREAU expose qu'afin d'assurer la distribution en eau potable pour les hameaux de Marc et Mounicou, situés sur la commune d'Auzat, d'un point de vue qualitative et quantitative, le SMDEA souhaite implanter une usine de traitement d'eau potable.

Pour se faire, Justine MOREREAU informe que le SMDEA se porte acquéreur des parcelles cadastrées section C - numéros 6088 et 6087, pour une surface de 1 037 m², sises sur la commune d'AUZAT, appartenant à Jean-François DENJEAN et à Anne-Marie DENJEAN, pour le prix convenu de 10 037 €, soit 10 € le m².

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2. Prestation de service pour le remplissage des citernes d'eau contre l'incendie

Guillaume ROUGÉ expose qu'afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie (DECI), le SMDEA a été sollicité par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS09), et par la Préfecture, pour assurer le remplissage des citernes d'eau de ses communes membres.

Guillaume ROUGÉ rappelle que le SMDEA a répondu favorablement à cette demande de prestation de service en faisant l'acquisition d'un camion porteur et d'une citerne de 10m³ équipée d'une pompe double flux, pour un coût d'investissement de 160 255€HT, financé à 70 % par le Fond Vert.

Guillaume ROUGÉ précise que cette démarche sera faite en coordination avec le SDIS 09, et à la demande de ses communes membres qui s'engageront à supporter les coûts de cette prestation avec un reste à charge de 92 € HT pour le remplissage d'une cuve de 30 m³.

Patrick RESCANIÈRES souligne que les communes membres seront informées de cette prestation dès validation par le conseil d'administration, et que les tarifs seront soumis au vote lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2023.

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande s'il y a des remarques.

Raymond BERDOU rappelle que le 1^{er} remplissage des bâches incendie est subventionné à 40 % par le Conseil départemental de l'Ariège, et 40 % par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Patrick RESCANIÈRES informe qu'une communication va être adressée aux communes.

Henri BÉNABENT propose de notifier sur cette communication que le 1^{er} remplissage est subventionné pour la commune.

Alain ROCHET fait remarquer que le tarif fixé est plus que correct.

Monsieur le 1^{er} Vice-président soumet au vote le rapport.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

▲ POINTS SOUSMIS À INFORMATION

POINT 1. Commune de Saurat et schéma de distribution publique d'eau potable (avancement)

Patrick RESCANIÈRES rappelle le contexte avec 15 réseaux identifiés avec un contrôle sanitaire à la charge du SMDEA, dont 11 avec un arrêté permanent d'interdiction de consommation d'eau, 1 réseau officiellement public, ressource de Tragine, pour l'alimentation du village, et quant aux autres réseaux leur gérance est difficilement identifiée.

Patrick RESCANIÈRES mentionne également qu'un schéma public de distribution d'eau potable a été réalisé en 2017 par le SMDEA, en parallèle de la révision du PLU qui, lors de sa révision, a été invalidée par les services de l'État car plusieurs hameaux habités avaient été exclus sur le schéma d'alimentation en eau potable.

Patrick RESCANIÈRES donne un bilan à ce jour, qui fait apparaître une gestion difficile de l'eau potable sur la commune sur plusieurs points essentiels, comme le rôle du SMDEA sur certains secteurs difficile à définir, la sollicitation de certains habitants pour un raccordement au réseau public, une distribution contraignante d'eau en bouteille à tous les habitants.

Patrick RESCANIÈRES informe qu'une réunion en préfecture, avec Adeline RAYNAUD, Directrice de la citoyenneté et de la légalité, est fixée au 04.10.2023 sur le sujet.

Patrick RESCANIÈRES insiste sur le fait que le schéma technique ne sera jamais consensuel au vu des différents points de vue, et que lors du prochain conseil d'administration une délibération devra être prise.

Amélie BERT présente les objectifs du SMDEA qui sont de ne plus intervenir sur les réseaux exclus du schéma, d'intégrer tous les hameaux souhaités par l'ARS au schéma pour une validation, d'élaborer un programme de travaux pour la desserte publique, d'exploiter de nouvelles ressources qui sont Septfons et éventuellement Ampriels.

Amélie BERT donne un coût de travaux à réaliser de 6 M€, avec 250 abonnés supplémentaires.

Amélie BERT présente un état des lieux du patrimoine effectué cet été par la direction technique sur les captages de Souleillan, Ampriels, Septfons, Prat Communal d'En Bas, Matet de Maury, Eychervidal, Usclade et Prats de Viels.

Patrick RESCANIÈRES informe qu'une délibération sera à prendre sur le sujet au prochain conseil d'administration.

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande s'il y a des remarques.

Henri BÉNABENT demande s'il est prévu de réhabiliter les ressources existantes.

Amélie BERT répond que oui, et qu'il y aura des travaux sur tous les réseaux de distribution, des poses de compteurs également.

Daniel GONCALVEZ demande si un captage par Bousenac pour le restaurant de la Sapinière est possible.

Patrick RESCANIÈRES répond qu'il n'est pas possible de l'intégrer au schéma car il faudrait faire une extension de réseau.

POINT 2. Non-valeurs : précisions sur les montants et le dispositif

Suite au dernier conseil d'administration, les administrateurs avaient souhaité une explication sur la somme importante, 55 000 €, présentée pour l'exercice 2015.

Guillaume ROUGE apporte ainsi les éléments de réponse ci-dessous :

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Motif	Formalisme	BP2023
65	Autres charges de gestion courante	6541	Pertes sur Créances Irrécouvrables	Personne disparue, combinaison infructueuse d'actes, DCD et dde de renseignements négative, PV carence, RAR inférieur seuil poursuite, Redressement Judiciaire-Liquidation Judiciaire	Transmission liste <u>Passage en Conseil d'Administration</u>	335 000€ (190 000€ AEP et 145 000€ ASS)
65	Autres charges de gestion courante	6542	Créances éteintes	Décision de justice => Surendettement et décision d'effacement de dette	Transmission liste au fil de l'eau Traitement par les services	55 000€ (30 000€ AEP et 25 000€ ASS)
67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	Annulations de titres sur exercices précédents* (erreurs de facturation)	Traitement par les services	420 000€ (270 000€ AEP et 150 000€ ASS)

*sur l'exercice en cours, réduction de titres sur le chapitre 70

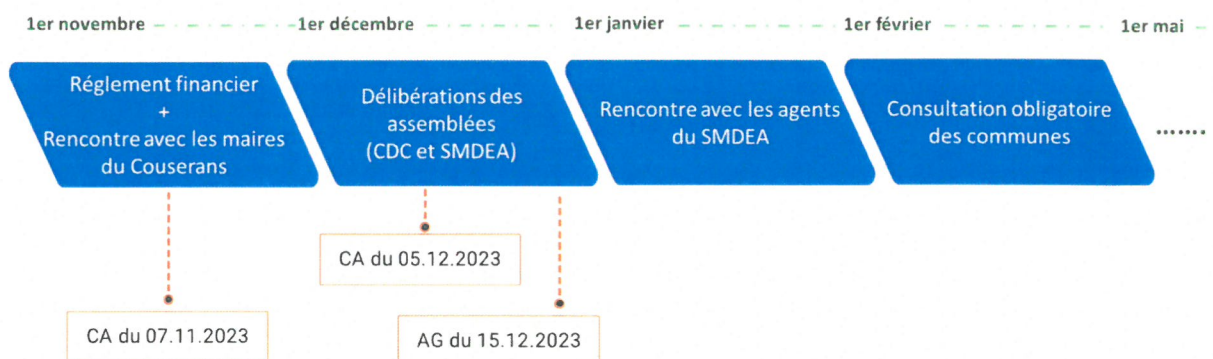
Henri BÉNABENT propose de préciser dans le tableau de présentation les exercices concernés par la dernière colonne.

POINT 3. Tarif de l'électricité – groupement de commande

Monsieur le 1^{er} Vice-président informe que cette présentation est ajournée.

POINT 4. Avancement des discussions avec la Communauté de communes Couserans-Pyrénées

Patrick RESCANIÈRES présente aux membres du conseil d'administration le calendrier prévisionnel suivant :



Patrick RESCANIÈRES souligne que les actions sont limitées par le temps, avec une réglementation contraignante.

Patrick RESCANIÈRES rappelle que dès lors que la consultation des communes adhérentes au SMDEA est lancée, celle-ci doivent répondre dans un délai de 3 mois, et que pour la prise de décision les communes qui n'auront pas répondu dans ce délai imparti seront comptabilisées dans le vote comme contre.

Clôture de la séance à 18 h10.

La Présidente,

Christine TÉQUI

Le Secrétaire de séance,

Louis MARETTE

